

Séance du 09 octobre 2008

N°2008.10.A.4.1.

OBJET : ITINERAIRE CYCLOTOURISTIQUE « L'INDRE A VELO »

Reçu à la Préfecture
d'Indre-et-Loire le :

15 OCT. 2008

Le neuf octobre deux mille huit, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire au Moulin de Veigné, sous la présidence de Monsieur Jacques DURAND.

Etaient présents :

- Commune d'Artannes : M. HOULARD - M. MELIN - M. BOUGRIER
- Commune d'Esvres : Mme DEGAIL - M. BRASSE - Mme TRECUL - M. DESTOUCHES
- Commune de Montbazou : M. REVECHE - M. GAILLARD - Mme GINER - Mme RENAUD
- Commune de Monts : M. DURAND - M. MAURICE - Mme MEAUX - M. GRILLET
- Commune de Saint-Branches : M. AGEORGES - M. BOURINEAU - M. BOUTET
- Commune de Sorigny : M. ESNAULT - M. GAUVRIT - M. CARPENTIER
- Commune de Truyes : M. LANDRE - M. LEROY - M. CONNEBERT
- Commune de Veigné : M. MICHAUD - M. LAFON - M. CHAGNON - M. BOUCEBCI

Absent excusé : néant

Pouvoir : néant

Secrétaire de séance : M. Bernard REVÊCHE

Il est rappelé qu'un projet de vélo-route le long de la vallée de l'Indre, en cohérence et en continuité de l'itinéraire cyclable interrégional de « La Loire à vélo », est inscrit au schéma régional des vélo-routes et voies vertes de la Région Centre, au Schéma Départemental des itinéraires deux roues légers du Conseil Général d'Indre et Loire, ainsi que sur les plans vélo du Pays Indre et Cher, du Pays Touraine Côté Sud et du Pays Loire Touraine. Cet itinéraire touristique dénommé « l'Indre à vélo » reliera le château d'Azay le Rideau au château de Chenonceau, via la cité médiévale de Loches.

Considérant le principe d'une association avec les communautés de communes du Pays d'Azay-le-Rideau, de Bléré Val de Cher et de Loches Développement pour la mise en œuvre des procédures de marchés publics, afin d'assurer la cohérence géographique et touristique du projet et d'optimiser le coût des prestations sur les 4 territoires ;

Considérant qu'il convient de passer une convention constitutive du groupement de commandes avec les trois autres communautés de communes, convention qui définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes ;

Considérant que le projet de convention prévoit notamment que la Communauté de Communes Loches Développement est désignée coordonateur du groupement de commandes, et que chaque communauté de communes s'engage, à l'issue de la procédure de consultation, à signer un marché pour ce qui la concerne avec le prestataire retenu et à l'exécuter en son nom ;

Considérant que le groupement de commandes aura pour objet la passation de tous les marchés inhérents à cette opération, à savoir la réalisation d'un plan de jalonnement, mission de maîtrise d'œuvre, et élaboration d'un plan de communication pour la création de l'itinéraire cyclotouristique, la fourniture et la pose du matériel de signalisation, et la mise en œuvre d'un plan de communication pour la promotion du circuit. Tous ces marchés, compte tenu de leur montant, seront passés en procédure adaptée.

Vu l'avis de la commission « tourisme » en date du 29 septembre 2008 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **De décider** de former un groupement de commandes avec les communautés de communes du Pays d'Azay-le-Rideau, de Bléré Val de Cher et de Loches Développement, ayant pour objet la passation des marchés relatifs à la réalisation de la liaison cyclo-touristique Azay-le-Rideau-Loches-Chenonceau, dénommée « l'Indre à vélo » ;
- **D'approuver** la convention constitutive du groupement de commandes ;
- **D'autoriser** M. le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis à la Préfecture le :

14 OCT. 2008

Publié ou notifié le :

16 OCT. 2008

Pour extrait conforme



Le Président,

Jacques DURAND